

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

OBJET : ROUTE BARREE - TRAVAUX DE VOIRIE (CCHF)

RUE SCHOONE STRAETE (section comprise entre la Route d'Hondschoote et la Route d'Ypres) Prolongation de l'arrêté 2025.052

Réf. : 2025.052

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande formulée par l'Entreprise EUROVIA représentée par M. LESCIÉUX Jason en date du 4 avril 2025,

Considérant qu'il convient de prolonger l'arrêté 2025.052 concernant la sécurité mise en place relative aux travaux de voirie **Rue Schoone Straète à Warhem.**

ARRETE

Article 1^{er} : du **Vendredi 4 Avril au Vendredi 11 avril 2025 inclus** :

- La route sera barrée sauf riverains.
- Le stationnement sera interdit

SCHOONE STRAETE au droit des travaux.

Article 2 : La signalisation sera assurée par le département.

Article 3 : Les dispositions édictées par l'article 1 et 2 du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation.

Article 4 : La police locale, et la gendarmerie d'Hondschoote sont chargées de l'exécution du présent arrêté et les contraventions seront poursuivies conformément aux lois.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. LESCIÉUX Jason mail jason.lescieux@eurovia.com
- M. HERMEL Guy, Adjoint aux Travaux
- Mme SOETE Marie-Agnès, Adjointe à la Sécurité
- Gendarmerie adresse mail : cob.ghyvlde@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- M. DERAY Cédric, CCHF
- SIROM
- Services Techniques
- Affichage en Mairie



DECISION EXECUTOIRE
A DATER DU :
LE MAIRE

Warhem, le 7 avril 2025

Le Maire

P. BOUTTEMY

